

SEANCE DU 12/12/2022

DATE DE CONVOCATION : 06/12/2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Géraldine TRONCA, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Nicolas ELLEOUE.

PROCURATION(S) : Olivier TORTELIER donne pouvoir à Bruno LEROY, Loïc HERVOIR à Marie-Hélène AUBREE, Sylvie AGAËSSE à Christophe LERAY, Fabienne HEMERY à Patricia PERSAIS, Aurélie SAULNIER à Yannick GOUGEON, Jean-François PLAIN à Martine BOUGAULT

ABSENT(S) : Magali POISSON-VANNIER (excusée) Fabrice GAUBERT (excusé),

SECRETAIRE DE SEANCE : Géraldine TRONCA

**Ressources Humaines 2022.12.013 COMITE SOCIAL TERRITORIAL
DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS**

Considérant les élections professionnelles du 08 décembre 2022 concernant la création du Comité Social Territorial (remplaçant les deux instances du Comité Technique et le CHSCT mises en place depuis 2015 sur la commune de Goven), M. le Maire expose qu'il convient de désigner les représentants du Conseil municipal auprès du CST. Pour rappel, le CST, instance interne créée pour les collectivités de plus de 50 agents, est consulté pour toute question relative à l'organisation du travail et au fonctionnement des services notamment : durée du travail, organisation des services, plan de formation, critères d'évaluation pour l'entretien professionnel, orientations relatives au régime indemnitaire ainsi que pour toute question relative à la prévention des risques professionnels, sécurité et hygiène. Les représentants titulaires et suppléants de la collectivité au CST sont désignés par le Maire, parmi les membres du Conseil municipal ou parmi les agents.

Le Président du CST est désigné parmi les membres du Conseil municipal.

Le nombre de représentants titulaires a été fixé au nombre de 3 par délibération du 23 mai 2022.

M le Maire fait part des candidatures afin de siéger au CST.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. M. le Maire propose de voter à main levée pour la liste de candidats se proposant pour siéger au CST.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNNE en tant que représentants de la collectivité au Comité Social Territorial (CST) :
- (titulaire) Nathalie DREAN
- (titulaire) Loïc HERVOIR
- (titulaire) Norbert SAULNIER
- (suppléant) Bruno LEROY
- (suppléante) Florence GOURMELEN
- (suppléante) Patricia PERSAIS

Le Maire, Norbert SAULNIER

La secrétaire de séance, Géraldine TRONCA



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 21 décembre 2022
Le Maire
Norbert Saulnier

